



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE, Rue Saint Paul, No. 29. Près du Nouveau Marché. M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue, et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—et chaque suivante, 7d. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

* Les avis non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN

- Mr. JOSEPH TARDIF, — Québec. ISAAC VALENTINE, ECUYER, — Trois-Rivières. A. GAGNON, ECUYER, — Rivière du Loup. Mr. L. LAVRENIER, — Maskinongé. H. OLIVIER, ECUYER, — Berthier. Mr. ROBERT LECAVALIER, — L'Assomption. Mr. AUGUSTIN VERVAIS, — Terrebonne. Mr. J. B. LAVIOLETTE, — St. Eustache. Mr. J. HUBERT LACROIX, — Laprairie. MAJOR WEILBRENNER, — Boucherville. Mr. LOUIS G. LABADIE, — Verchères. JOSEPH DEMERS, ECUYER, — Chambly. BENJAMIN CHERRIER, ECUYER, — St. Denis.

Société d'Agriculture de Montréal.

MONTREAL, 7 Août, 1821.

UNE Assemblée du Comité tenue aujourd'hui, les Messieurs suivants ont été nommés à l'Office de Juges aux Exhibitions de BESTIAUX pour les Comtés et le District, dont les premières doivent se faire aux lieux ordinaires d'élection, le JEUDI, 15 de Septembre prochain, à ONZE heures de l'avant midi, et la dernière, le 27 de Septembre, sur le Marché au Foin, de la Ville de Montréal, à Dix heures du matin—savoir—

Comté de Montréal. Mr. Pascal Parcellier dit Lachapelle, de la Côte des Neiges. Mr. Joseph Allard, de Lachine, et Mr. Gabriel Roy, de St. Laurent.

Comté de York. Mr. Jean Baptiste Lefebvre, } Côté Sud. Mr. Alexander Forbes, } Mr. — Whitlock, } Jean Baptiste Dumouchelle, Ecuier, } Côté Nord. Mr. Jean Baptiste Massou, } Jean Baptiste Ferré, Ecuier, }

Comté d'Effingham. L'Honorable Roderick McKenzie, William Halliwell, Ecuier, François Tassé, Ecuier.

Comté de Leinster. Benjamin Beaupré, Amable Archambault, Jacques Lacombe, Ecuier.

Comté de Warwick. L'Honorable James Cuthbert, Jacques Deligny, Ecuier, Hercule Olivier, Ecuier.

Comté de Richelieu. L'Honorable Charles De St. Ours, L'Honorable P. D. Debarth, Amable Archambault, Ecuier.

Comté de Surry. Xavier Malbrot, Ecuier, Joseph Cartier, Ecuier, Etienne Duchenois, Ecuier.

Comté de Kent. L'Honorable L. R. C. Delery, L'Honorable Charles De Salaberry, Samuel Hatt, Ecuier.

Comté de Huntingdon. Robert Hoyle, Ecuier, James Milne, Ecuier, Fr. — Giarden de Lacadie.

Comté de Bedford. Fr. Joseph Baker, } Côté Sud. Fr. Asa Westover, } Fr. Zerr Leonard, } Fr. De Rouville, Ecuier, } Côté Nord. Fr. Timothé Franchère, } Fr. Etienne Soupras, }

EXHIBITIONS POUR LE DISTRICT.

Juges pour les Chèvres. Joseph Vigneau, Ecuier, de Boucherville. Mr. James Snowden. Mr. John Daly.

Juges pour les Bestiaux. Mr. Alexander Ogilvie. Mr. Antoine Lapointe. Mr. Robert Lindsay.

Le Comité se flatte que les Messieurs nommés ci-dessus acceptent l'office auquel ils ont été appelés, persuadés qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour avancer l'objet en vue. Si pourtant quelques-uns d'entr'eux ne pouvaient agir, par indisposition ou autrement, ils sont priés de mettre leur place, des personnes propres à l'emploi, et d'en donner avis à la Société.

Les Juges sont priés de faire un rapport général des procédés à leurs exhibitions respectives, à cette Société, le plus tôt possible par le canal de son Secrétaire et Trésorier, par qui les prix seront payés.

Par Ordre, H. GRIFFIN, S. & T.

A LOUER.

UNE MAISON à deux étages sur le devant et trois sur le derrière, avec une CUISINE, située Rue St. Alexis. S'adresser à

EUSTACHE PREVOST, au Vieux Marché.

Montréal, 17 Juillet, 1821. 25—xf.

PANORAMA MÉCANIQUE.

CETTE invention mécanique ingénieuse, est actuellement exhibée dans cette ville, par Mr. JACOTEL, l'inventeur, dernièrement arrivé de Paris.

Elle consiste en un grand nombre de Figures Automates, dont une partie forment une musique, et paraissent jouer avec une grande exactitude, une variété d'airs sur différents instruments. Il y en a d'autres qui travaillent à différents ouvrages mécaniques, et agissent de la manière la plus régulière et la plus naturelle; d'autres passent devant l'audience en exhibant les attitudes les plus singulières.

Une belle SIRENE qui chante plusieurs airs, et trois oiseaux qui exécutent un trio dans un style élégant.

Ceux qui ont été témoins de cette exhibition, ont été surpris de la ressemblance de ces Automates dans toutes leurs manières aux êtres animés, et convaincus qu'il n'y a pas encore eu d'ouvrage de l'art qui pût si bien l'imiter la vie.

Le prix d'admission n'est que de 7 1/2. Enfants, moitié prix.

Place d'exhibition, chez Mr. MAHEUX, Marché Neuf, No. 5.

Mr. JACOTEL offre ses services au Public pour faire et réparer des Orgues. Il fait aussi le Piano de Verre, qui est un joli petit instrument.

LES Soussignés offrent à vendre à très-bas prix les articles suivants, savoir:

Jambons de Westphalie et Cumberland. Bière Forte de Barclay & Co. de la meilleure qualité, en bouteilles.

Moutarde de Londres, de la meilleure qualité, en bouteilles de demiard.

Un très bel assortiment de Vases creux supérieurement fabriqués, consistant en Jattes (bowls) à laver les mains, Canards, et Pois onnières, Terrines et Poêlons, (Saucepans.) Moulins à Café, &c. DE PLUS.

Cotons à Chemises rayés de Manchester. Schâles d'imitation. Mouchoirs de Bretagne, Couvrepiéds piqués de Marseille et Courtes-pointes de coton Flanelle, Bombazette, Bombazin, Chapeaux, Bas de fil et de laine, importés nouvellement.

BUNBURY & FREER.

11 Août, 1821, Rue St. Paul, No. 124. 27

Pension Française.

MADAME MURPHY prévient respectueusement le Public qu'elle tient MAISON DE PENSON, Rue St. Paul N. 21.

Montréal, 6 Juillet, 1821. 22

A VENDRE,

200 QUARTS de LARD de la première et seconde qualité, en très bon état PAR JOSEPH VALLE'E. Montréal, Faubourg St. Laurent, } 17 Mai, 1821. } 15xf

SHUTER & WILKINS,

INFORMENT leurs amis qu'ils ont reçu leur assortiment du printemps de

Porcelaine, Verrerie et Fayencerie

d'une qualité supérieure et dans le dernier goût —DEPLUS—

Poudre à tirer, Plomb, Vinaigre, Thé, Sucre double raffiné de Londres, très belle Cassonade, Raisins, Figue, Prunes, Amandes, Peintures de toutes sortes, Huile, Couperose, Alun, Indigo, Fromage Papérier, &c.

AUSSI.

Ils ont déjà reçu un bel assortiment de MARCHANDISES SECHES, convenables aux marchés du Haut et du Bas Canada, avec un assortiment choisi de QUINCAILLERIE. Ils disposent de tout à des prix modérés pour argent comptant, ou à un crédit sûr. Le 14 Juillet, 1821. 23-3f.

Société d'Agriculture de Montréal.

LES prix suivants pour le FROMAGE seront adjugés et payés, le JEUDI de SEPTEMBRE prochain, à l'exhibition générale de BESTIAUX pour ce district, à tenir alors, savoir:

A la personne qui produira les six meilleurs Fromages aucun ne pesant moins de 25lbs. faits sur sa propre terre dans ce district, \$

A la personne qui produira les six meilleurs Fromages ensuite, ditto ditto ditto, \$

A la personne qui produira les six meilleurs Fromages ensuite, ditto ditto ditto, \$

Les prix offerts pour la présente année pour les BŒUF ENGRAISSÉS qui doivent être montrés le 1er JOUR de MAI prochain, seront adjugés, et pour ceux qui pourront avoir été élevés dans ce district, mais engraisés sur la terre du compétiteur, au lieu de l'élevé et engraisés sur la terre du compétiteur, comme annoncé ci-dessus.

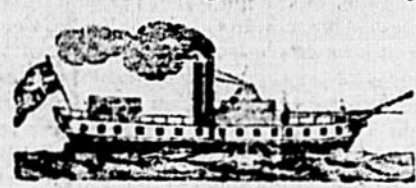
Le Comité profite de cette voie pour inviter les personnes respectables dans les différents Comtés de ce District, à saisir l'occasion que leur est offerte par un acte d'Agriculture passé dans la dernière Session de la Législature de cette Province pour former des Sociétés auxiliaires d'Agriculture, en union avec la présente.

Le Comité prend la liberté d'inviter particulièrement M. M. les Cures des Paroisses, Seigneurs, et autres propriétaires fonciers à favoriser cet objet, convaincu que non-seulement les grandes avantages qu'ils retireraient eux-mêmes de suite et inévitablement, mais encore les intérêts accrus, qui seraient offerts au District en général, par de telles Sociétés auxiliaires, sont des motifs suffisants pour les faire contribuer avec zèle et activité au soutien d'une institution aussi patriotique et aussi profitable que celle qui est déjà établie à Montréal, pour l'avancement de l'Agriculture, et dont on peut attendre toute l'assistance qu'il lui sera possible de donner.

PAR ORDRE H. GRIFFIN, Secrétaire et Trésorier.

23 Juin, 1821. 20

Le Bateau à vapeur de Chambly



LE DE SALABERRY.

LES Propriétaires associés du Bateau à Vapeur. Ont la satisfaction d'informer le public que le nouveau Bateau à Vapeur de De Salaberry sera achevé et prêt pour la navigation, VENDREDI, le 3 d'Août prochain, et partira à 10 heures du matin. Ce jour, ou avant ce jour, il sera prêt pour recevoir des passagers ou une cargaison pour Québec. En descendant, il arrêtera aux lieux suivants, savoir: à la Pointe-Olivier, Belœil, St. Marc, St. Antoine, St. Ours, Sorel, et Trois-Rivières, pour prendre des passagers ou des effets.

Le prix du passage et du fret sera réglé sur celui des bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve St. Laurent.

Les effets qu'on vendra mettre à bord du bateau pourront être adressés à W. PHILLIPS, Ecr. à Québec, et à Mr. SAMUEL POTTS, à Chambly. Chambly, 23 Juillet, 1821. —25

AVIS.

LE Commerce fait jusqu'ici en cette ville, sous le nom et raison de M. C. CUVILLIER & Co. sera fait après le 30 du courant, par les soussignés, sous le nom de CUVILLIER & CARTIER.

AUSTIN CUVILLIER, J. A. CARTIER.

Montréal, 28 Avril, 1821. —12—

De Gré-à-gré.

ESPRIT de la Jamaïque. RUM des Iles sous le vent. Eau-de-Vie de Cognac. Sel de Liverpool, Vin de Madère. Acier. Vin d'Espagne. Poudre à Tirer. Charbon de Terre. Huile d'Olive, &c. &c. Le tout pour argent comptant ou à un Crédit sûr. M. C. CUVILLIER & Co. E. et C. 3 Février, 1 21. 52xf.

A Vendre ou à Louer pour une ou plusieurs années. DEUX Superbes Terres en très bon état—Une est située sur la Rivière de l'Assomption, vis-à-vis le Village de l'Assomption et très avantageusement située, de deux arpents de front, sur vingt plus ou moins, avec une Grange neuve et de bonnes Prairies.

L'autre est située dans le haut de l'Assomption Paroisse de La Valtrie, de quatre arpents de large sur vingt de long, avec une Maison et une Grange neuve dessus construites, et où il se trouve de belles et grandes Prairies, le tout dans le meilleur état possible, pour les conditions (qui seront avantageuses,) il faut s'adresser à Madame Veuve Andre Roy propriétaire, au Bourg de l'Assomption, ou au Notaire Soussigné en son Etude à Montréal, Rue St. Jacques.

J. M. CADIEUX.

Montréal, 5 Juillet, 1821. 22—xf.

A Louer pour un nombre d'années.

UNE Terre près du village de St. Laurent, et à cinq milles de Montréal, contenant quatre arpents de front sur vingt quatre de profondeur. Les bâtiments sont spacieux et convenablement situés au milieu de la terre. Une partie de la terre a été labourée ce printemps et peut être semée immédiatement. Le sol est excellent. S'adresser à JOHN GRAY Ecr. à Ste. Catherine, ou au soussigné à Montréal, G. MOFFATT. 12 Mai, 1821. 14—xf.



MESSRS. SEEBOLD & HUND,

Fabriquants de Piano Forté,

ONT l'honneur de prévenir le public qu'il ont formé un établissement musical, à la maison No. 1, rue St. Louis, près du bureau de l'ingénieur royal. Ils auront constamment sous la main des Piano Forté carrés et de cabinet, des meilleurs manufacturés de Londres, et aussi quelques-uns de leur propre manufacture à Québec, garantis égaux à ceux d'importation, et propres au client. Ils ont aussi à vendre—Musique de toutes sortes, Violons, Violoncelles, Flûtes de toutes espèces, Guitares Anglaises, Cordes de Rome et l'Angleterre, &c. &c. et presque tout autre article de leur profession.

N. B.—Orgues d'église et de chambre, Piano forté et tous autres instruments de musique réparés et changés.

Piano forté et Orgues, mis d'accord soit au mois ou à l'année, selon qu'on l'exigera. Montréal, 14 Juin, 1821. xf—19

INFORMATION REQUISE.

TOUTE Information concernant un jeune homme appelé JACQUES ANGE HYACINTHE FRANÇOIS HYPOLITE AUPY, qui laissa l'Orient en France il y a environ 5 ans, pour New-York, où il résida environ un an, et qu'on suppose être passé de là en Canada, sera reçue avec reconnaissance à ce bureau.

Montréal, 21 Juillet, 1821. 4f.

Café de Leinster.

MR. AMABLE ST. PAIR,

PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert depuis quelques jours à la grande maison de pierre qu'il occupe, dans la grande Rue (St. Etienne) dans le centre du beau village de L'Assomption, un HOTEL, pour la réception de messieurs les voyageurs, et sous la dénomination de CAFÉ DE LEINSTER, où rien ne sera égaré pour satisfaire ceux qui voudront bien encourager ce nouvel établissement. Mr. St. Pair aura le soin de se procurer les mets les plus salubres, et les meilleures liqueurs qui lui sera possible de trouver, et l'on pourra compter sur la ponctualité des domestiques qui seront très attentifs.—Messieurs les marchands de Montréal et autres qui ont des affaires en ce village, sont assurés de trouver à cet Hôtel les plus grands avantages, des appartements vastes et commodes, des Ecuries spacieuses, enfin tout ce qui peut être utile et agréable à un voyageur.

L'Assomption, 30 Mai, 1821. 17

A VENDRE,

à des termes de paiement généraux,

UNE TERRE située dans la paroisse de Berthier, seigneurie de Berthier (à six milles seulement du village); de la contenance de 120 arpens en superficie, le tout dans un excellent état de culture, avec maison, grange et étables dessus construites.—Aussi, une Terre à bois joignant la première, pareillement de 120 arpens. Ces deux terres appartiennent ci-devant à Joseph Robillard dit Lambert. Pour les particularités, s'adresser à JACQUES DELIGNY, Ecuier, à Berthier ou au soussigné, PETER M'GILL. Montréal, 26 Juin, 1821. —21—

JOHN WRAGG & Co.

PRENNENT la liberté de prévenir leurs amis et le public, qu'ils ont considérablement diminué le prix de leurs CLOUX, lesquels sont présentement comme suit:

Cloux de 2 lbs.....1s. le millier, } do 2 1/2 lbs.....1s. 3d. do } ou 6d. la lb do 3 lbs.....1s. 6d. do } do 6, 8 et 10 lbs. à proportion.

Cartes à laine à coton, &c. manufacturées comme à l'ordinaire, supérieurement.

Ils attendent aussi par les premiers vaisseaux de Londres, leur assortiment général et étendu de coupe de coutume, de CLINCAILLERIE, COUTELLERIE, &c. dont ils disposeront en gros et en détail, aux plus bas prix, pour argent comptant, ou à un crédit sûr.

Montréal, 27 Avril, 1821. xf—2

Le soussigné offre à vendre à son Magasin,

Coin des rues des Récollets et Ste. Helene,

Près de l'Eglise des Récollets.

LES articles ci-dessous reçus en droite ligne les manufactures, par les derniers vaisseaux. 200 barils vrai Noir du Japon de Day et Martin, 100 do. de Cloux de 3 1/2 lbs. à 34 lbs. 20 Cruches double Huile de lin bouillie, 55 paquets de Sel d'Epsom, Huile de Castor et Drogues, 200 Rames de papier à écrire assorties, 20 douzaines de peaux de Veau cirées, 200 do. Bouteilles de Vin de Port de Londres 20 pipes Vin d'Espagne, de 1818, 2 do. Vrai Genièvre de Rotterdam, 400 lbs. bel Indigo, 100 Caisses Savon Anglais.

BENJAMIN HART.

Montréal, 5 Juin, 1821. 18—xf.

CHANGEMENT DE DEMEURE

LE Soussigné prévient respectueusement le public, qu'il demeure présentement N. 145 Rue St. Paul, tout vis-à-vis du Marché Neuf, où il exerce son métier de Ferblantier, et aura constamment à vendre des CLOUX à Lattes et à Bardeaux.

ANTOINE PELTIER.

Montréal, 13 Juillet, 1821. 25.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment des articles ci-dessous, qu'ils offrent vendre à très-bon marché.

Indiennes à fond clair et foncé, Coton rayé à chemises de Manchester, Toile et Coton à carreaux, Derrys, Satin, Stripes, Janette blanche et de couleur foncée, Futaine, Schâles de Zebre et Imitation, ditto de Mode, Drills rayés, Courtes-pointes piquées et de Coton de Marselles, belle Flanelle blanche, Bombasin, Bombazettes, Chapeaux, Bas, &c.

BUNBURY & FREER.

Montréal, rue St. Paul, } 16 Juin, 1821. } 19xf

A Vendre ou à Louer.

CETTE belle Maison et dépendance dans la rue St. François Xavier, dernièrement la propriété de Mr. Nicolas Osborne et occupée par lui-même comme domicile et Magasin d'Epicerie.—Les appartements de devant pourraient par exemple servir de Magasin pour la vente de Marchandises sèches.—Les Caves et Bureaux sont commodes et spacieux, et dans le meilleur ordre.

La susdite propriété peut être acquise pour un prix modéré, et avec des termes faciles de paiement. S'adresser à

G. MOFFATT.

Montréal, 15 Avril, 1820. 11

POESIE.

DISCOURS DE BARNEVELT.

LORSQU'UN peuple, dit-il, s'éveille et rompt ses fers. Il doit savoir combattre, endurer les revers: Quand le danger s'accroît, doubler la résistance, Subjuger la fortune à force de constance, Vers le but soubaité concentrer ses regards, Y marcher d'un pas ferme, éviter les écarts; Et sans daigner jeter un coup d'œil en arrière, Se reposer vainqueur au bout de la carrière. Méritons le triomphe, et conquérons la paix: Quels traits ferions-nous en demeurant sujets? Philippe de l'antique vengeant le privilège, S'il tenait son serment se croirait sacrilège: Philippe est né despote; il ne peut concevoir Qu'une foi despotique et l'absolu pouvoir. Jusque dans le pardon craignons sa barbarie; J'y consens; mais faut-il submerger la patrie, Et loin d'elle chercher des trésors incertains, A la merci des flots confier nos destins? Un rivage opulent doit réparer nos pertes; A nos voiles, dit-on, les Indes sont ouvertes! O vous qui prétendez en ces climats brûlants Exiler nos vieillards, nos femmes, nos enfans, Y transporterez-vous les tombeaux de nos pères, Les momens publics, les toits héréditaires, L'air que nous respirons, et ces frimats amis, Ces flots mêmes, ces flots que nous avons soumis? Une mer tyrannique usurpait ce rivage; Nos yeux triomphant d'un sol aride et sauvage, Aux prodiges de l'art forcés par le besoin, Ont dit à l'Océan: Tu n'iras pas plus loin. Dans ces vastes marais dont ils firent des plaines, Civilisèrent les légions romaines. Où sont-ils ces héros qui devant leurs ramparts Furent reculer les mers et l'orgueil des Césars? Enfants efféminés de nos mères ancêtres, Ne savons-nous que fuir, ou rompre sous des maîtres? Il faut rester et vaincre. Eh! qu'avez-vous été En luttant contre un roi pour votre liberté? Ou des républicains, ou des sujets rebelles. Trouvez dans vos péchés des ressources nouvelles; Qu'entre Philippe et vous s'éleva un mur d'airain; Déclarez-le déchu du pouvoir souverain. Plus de roi désormais: un roi veuf des esclaves; Désormais aujourd'hui vous serez les Batares. Vous êtes; des longtems vous exercez vos droits; Cette terre est sans maître, elle n'est pas sans lois; Libre, elle reconnaît la puissance publique. Ici d'un peuple entier la volonté s'exerce; Sept provinces forment d'indissolubles nœuds. Nonment leurs députés, manifestent leurs vœux; Un chef digne de vous et de sa renommée, Obéit aux Etats et commande à l'armée. De généreux secours vous êtes déjà promis. Chez les princes germains vous avez des amis. Ceux qui revendiquent la conscience humaine, Ont cessé de ramper sous l'idole romaine. Des monts helvétiques de robustes soldats Au nom de liberté descendent sur vos pas. Le héros béarnais soutient votre espérance; Accourus à sa voix des cités de la France, Ses arins dans vos rangs combattent aujourd'hui. Plus puissant quelque jour, il sera votre appui. Elisabeth vous doit son alliance auguste; Car elle hait Philippe, et sa haine est trop juste. Unis à vos drapeaux, les guerriers d'Albion Viendront du Castillan punir l'ambition; Et le laissent régner aux rives du Mexique, Briseront sur nos mers son trident despotique. Marchez, que vous importe un impuissant confroix? Marchez; encore un pas, la victoire est à vous. Alors à vos enfans, vous légèrerez la gloire, Des travaux, des exploits, des vertus à l'histoire; Aux rois ambitieux un cuisant souvenir, Un exemple immortel aux peuples à venir.

LA BATAVIADE, par M. J. Chénier.

RECIT DE LA MORT DE PLINE LE NATURALISTE.

Vous me priez de vous apprendre au vrai, comment mon oncle est mort, afin que vous en puisiez instruire la postérité. Je vous en remercie; car je conçois que sa mort sera suivie d'une gloire immortelle, si vous lui donnez place dans vos écrits. Quoiqu'il ait péri par une fatalité qui a désolé de très beaux pays, et que sa perte, causée par un accident mémorable, et qui lui a été commun avec des villes et des peuples entiers, doive éterniser sa mémoire; quoiqu'il ait fait des ouvrages qui dureront toujours, je compte pourtant que l'immortalité des vôtres contribuera beaucoup à celle qu'il doit attendre. Pour moi, j'estime heureux ceux à qui les Dieux ont accordé le don, ou de faire des choses dignes d'être écrites, ou d'en écrire de dignes d'être lues; et plus heureux encore ceux qu'ils ont favorisés de ce double avantage. Mon oncle tiendra son rang entre les derniers, et par vos écrits et par les siens; et c'est ce qui m'engage à exécuter plus volontiers des ordres que je vous aurais demandés. Il était à Misène où il commandait la flotte. Le vingt-troisième d'Août, environ une heure après midi, ma mère l'avertit qu'il paraissait un nuage d'une grandeur et d'une figure extraordinaire. Après avoir été quelque temps couché au soleil selon sa coutume, et bu de l'eau froide, il s'était jeté sur un lit, où il lisait. Il se leva, et monta en un lieu d'où il pouvait aisément observer ce prodige. Il était difficile de discerner de loin de quelle montagne ce nuage sortait. L'événement a découvert depuis que c'était du mont Vésuve. La figure approchait de celle d'un arbre, et d'un pin plus que d'aucun autre, car après s'être élevé fort haut en forme de tronç, il étendait une espèce de branches. Je m'imagine qu'un vert soufre poussait d'abord avec impétuosité, et le soufre noir, soit que l'impression diminuât peu à peu, soit que ce nuage fût affaibli par son propre poids, ou le voyait se dilater et se répandre. Il paraissait tantôt blanc, tantôt noirâtre, et tantôt de diverses couleurs, selon qu'il était plus chargé ou de cendre ou de terre. Ce prodige surprit mon oncle, et comme savant, il le jugea digne d'être examiné de plus près. Il commande que l'on appareille sa frégate légère, et ne laisse la liberté de la suivre. Je lui répondis que j'aimais mieux étudier. Il sortait de chez lui ses tablettes à la main, lorsque les troupes de la flotte qui étaient à Réтины, effrayées par la grandeur du danger, (car ce bourg est précisément sur Misène, et on ne s'en pouvait sauver que par mer,) vinrent le conjurer de vouloir bien les garantir d'un si affreux péril. Il ne changea pas de dessein, et poursuivit avec un courage héroïque ce qu'il n'avait d'abord entrepris que par simple curiosité. Il fait venir des galères, monte lui-même dessus, et part dans le dessein de voir quel secours on pouvait donner non seulement à Réтины, mais à tous les autres bourgs de cette côte, qui sont en grand nombre à cause de sa beauté. Il se presse d'arriver au lieu d'où tout le monde fuit, et où le péril paraissait plus grand, mais avec une telle présence d'esprit, qu'à mesure qu'il apercevait quelque figure extraordinaire dans ce prodige il faisait ses observations et les dictait. Déjà sur ces vaisseaux volait la cendre plus épaisse et plus chaude, à mesure qu'ils approchaient. Déjà tombaient autour d'eux des pierres calcinées et des cailloux tout noirs, tout brûlés, pulvérisés par la violence du feu.

Déjà la mer semblait refuser, et le rivage devenir inaccessible par des morceaux entiers de montagnes, dont il était couvert, lorsqu'après s'être arrêté quelques instans, incertain s'il retournerait, il dit à son pilote, qui lui conseillait de gagner la pleine mer; La fortune favorise le courage. Tournez du côté de Poinponianus. Poinponianus était à Stabie, en un endroit séparé par un petit golfe, que forme insensiblement la mer sur ces rivages qui se courbent. Là, à la vue du péril qui était encore éloigné, mais qui semblait s'approcher toujours, il avait retiré tous ces meubles dans ses vaisseaux, et n'attendait pour s'éloigner qu'un vent moins contraire. Mon oncle, à qui ce même vent avait été favorable, l'aborda, le trouve tout tremblant, l'embrasse, le rassure, l'encourage, et pour dissiper par sa sécurité la crainte de son ami, il se fait porter au bain. Après s'être baigné, il se met à table et soupe avec toute sa gaieté, ou (ce qui n'était pas moins grand) avec toutes les apparences de sa gaieté ordinaire. Cependant on voyait luire de plusieurs endroits du mont Vésuve, de grandes flâmes et des embrasemens dont les ténèbres augmentaient l'éclat. Mon oncle pour rassurer ceux qui l'accompagnaient, leur disait que ce qu'ils voyaient brûler, c'étaient des villages que les paysans alarmés avaient abandonnés, et qui étaient demeurés sans secours. Ensuite il se coucha et dormit d'un profond sommeil; car comme il était puissant et replet, on l'entendait ronfer de l'autre chambre. Mais enfin la nuit par où l'on entraînait dans son appartement commença à se remplir si fort de cendres, que pour peu qu'il fût resté plus longtemps, il ne lui eût plus été libre de sortir. On l'éveille; il sort, et va rejoindre Poinponianus et les autres qui avaient veillé. Ils tiennent conseil et délibèrent s'ils se renfermeront dans la maison ou s'ils tiendront la campagne; car les marins étaient tellement ébranlés par les fréquents tremblemens de terre, qu'on eût dit qu'elles étaient arrachées de leurs fondemens, et jetées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et puis remises à leurs places. Hors la ville, la chute des pierres, quoique légères et desséchées par le feu, était à craindre. Entre ces périls, on choisit la rase campagne. Chez ceux de sa suite, une crainte surmonta l'autre; chez lui la raison la plus forte surmonta la plus faible. Ils sortent donc, et se couvrent la tête d'oreillers attachés avec des mouchoirs. Ce fut toute la précaution qu'ils prirent contre ce qui tombait d'en haut. Le jour recommença alors, mais dans le lieu où ils étaient, continuait une nuit la plus sombre et la plus affreuse de toutes les nuits, et qui n'était un peu dissipée que par la lueur d'un grand nombre de flambeaux et d'autres lumières. On trouva bon de se rapprocher du rivage, et d'examiner de près ce que la mer permettait de tenter; mais on la trouva encore fort grosse et fort agitée d'un vent contraire. Là, mon oncle ayant demandé de l'eau, et bu deux fois, se coucha sur un drap qu'il fit étendre. Ensuite des flammes qui paraissent plus grandes, et une odeur de souffre qui annonçait leur approche, mirent tout le monde en fuite. Mon oncle se leva, appuyé sur deux jeunes esclaves, et dans le moment tombe mort. Je m'imagine qu'une fumée trop épaisse le suffoqua, d'autant plus aisément qu'il avait la poitrine faible et souffrait de la respiration embarrassée. Lorsqu'on recommença à voir la lumière, (ce qui n'arriva que trois jours après,) on retrouva au même endroit son corps entier, couvert de la même robe qu'il portait quand il mourut, et dans la posture, plutôt d'un homme qui repose que d'un homme qui est mort. Pendant ce tems, ma mère et moi nous étions à Misène; mais ce n'est pas ce que je regarde plus votre histoire; vous ne voulez être informé que de la mort de mon oncle. Je finis donc, et je n'ajoute plus qu'un mot; c'est que je ne vous ai rien dit, ou que je n'ai vu, ou que je n'ai appris dans ces momens, ou la vérité de l'action qui vient de se passer n'a pu encore être altérée. C'est à vous de choisir ce qui vous paraîtra plus important. Car il y a bien de la différence entre écrire une lettre ou une histoire; entre écrire à un ami, et écrire pour la postérité. Adieu.

Lettre de Pline le Jeune à Tacite.

EPIHEMERIDES - MOIS DE JUIN.

Anecdotes du bon vieux tems.

Le 12 Juin 1418. la faction du duc de Bourgogne (un légitime) commença le carnage avec encore plus de fureur qu'au paravant; la populace courut aux prisons, se les fit ouvrir; les plus notables bourgeois, deux Archevêques, six Evêques, plusieurs Présidens et Maîtres des requêtes, furent assassinés, ou précipités du haut des tours de la Conciergerie et du Châtelet; on les recevait en bas sur la pointe des piques et des épées; les environs du Palais regorgeaient de sang, les corps du Connétable Bernard d'Armagnac, et du Chancelier Henri de Marie, après avoir été traînés dans les rues, furent jetés à la voirie, &c. -- Saint-Joix.

Le 13 Juin 1552. Le parlement de Paris rendit un arrêt pour faire cesser le monopole scandaleux exercé par maître Denis Desmoulins, Evêque de Paris, qui exigeait de si grandes sommes, pour les enterremens, que pendant quatre mois, on n'enterra ni petit ni grand dans le cimetière des Innocens et qu'on n'y pria pour personne. On publiait au prône, et l'on affichait à la porte de la paroisse, l'excommunication contre le mort que sa famille avait enterré dans un champ, ne pouvant pas payer la somme exorbitante que l'Eglise demandait pour le laisser pourrir en terre bénite. Quelques Evêques prirent que c'était touché à l'encensoir et firent des mandemens, &c.

Idem.

Le 4 Juin 1572. Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, mourut dans la 44me. année de son âge et ne fut malade que cinq jours. Le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée par l'odeur d'une paire de gants de senteur que lui avait vendu René, un Italien, grand secrétaire et parfumeur suivant la cour de Catherine de Médicis. Elle n'avait pu se dispenser de venir à Paris pour le mariage de son fils; d'ailleurs on l'avait assurée qu'on allait faire la guerre à son ennemi irréconciliable, Philippe II, Roi d'Espagne; Charles IX étant persuadé qu'il avait fait empoisonner Elisabeth de France sa femme, l'accusant d'un commerce de galanterie avec son fils Don Carlos, qu'il fit ensuite mourir.

Idem.

Le 10 Juin 1830. Bulle du Pape Urbain VIII, qui accorde le titre d'Eminence aux Cardinaux, ordonne à tout chrétien (sous peine, sans doute, de damnation éternelle) de se servir de ce titre en leur écrivant et en leur parlant; cette Bulle n'en dispense que les létes couronnées.

Idem.

Bulle de la fin de Juin 1510, qui permet aux courtisannes de s'établir dans le quartier de Rome, qu'on leur assignerait, à condition que le quart de leurs biens, meubles et immeubles, appartiendrait après leur mort au couvent des religieuses de Sainte Marie Madeleine.

Idem.

En Juin 1603. Le Cardinal Ginetti avait envoyé de Rome à Paris une caisse pleine de reliques; l'Evêque de Soissons fut prié d'en faire la vérification chez

le Prévôt, qui demeurait alors dans le cloître St. Marcel. La première et la plus considérable était une prétendue tête de St. Fortunat Martyr. Le Chirurgien qui avait été appelé, s'aperçut d'abord que les dents n'étaient pas proportionnées à la tête. Il leva l'os pétrifié; et il reconnut que c'était un os de carton. Il trempa dans l'eau bouillante la relique, qui perdit aussitôt la forme d'une tête, et devint comme du linge mouillé. L'assemblée en resta là, et ne procéda point à l'examen des autres Reliques.

Idem.

Le 14 Juin 1431. Jeanne d'Arc est conduite à Rouen, où les Anglais la font brûler vive, pour avoir défendu la France contre le conquérant usurpateur. Et sauva le Royaume à Charles VII, son légitime Souverain, qui l'honora ni ne vengea la mémoire de cette illustre héroïne.

COMMERCES DES ESCLAVES.

LONDRES, 26 Juin.

Dans la chambre des pairs, la nuit passée, le marquis de Lansdowne a parlé de la conduite des différentes puissances qui se sont engagées, au congrès de Vienne et par des traités subséquens, à effectuer l'entière abolition de la traite des nègres. Il a montré qu'aucune des puissances contractantes, excepté les Etats-Unis d'Amérique et les Arabes sur le golfe Persique, n'a tenu ses promesses, ni rempli ses engagements; et que la France particulièrement, a fait la traite d'une manière si ouverte et si étendue, que dans une seule année 60,000 nègres ont été enlevés de la côte d'Afrique et transportés dans les Indes occidentales sous le pavillon Français, avec des circonstances d'une infamie et d'une atrocité révoltante. Sa seigneurie a proposé ensuite une adresse au Roi, à ce sujet, laquelle a été soutenue par le comte Bathurst, et a passé sans éprouver d'opposition.

CHAPEAUX DE FOIN AMERICAIN.

C'est avec un degré de satisfaction peu ordinaire que nous avons appris depuis peu que la Société de Arts à Londres avait décerné à Mlle. Sophie Woodhouse, de Wethersfield, dans cet état, un prix de vingt guinées (99p. 33c.) avec une médaille d'argent, pour le beau chapeau de foin fait par elle, et montré comme échantillon à l'exhibition d'animaux et de marchandises de manufacture domestique, en cette ville, au mois d'Octobre dernier. Cette adjudication a été faite sous certaines conditions à remplir par Mlle. Woodhouse, et dont l'objet est d'introduire en Angleterre la culture de l'espèce de foin dont le chapeau est fait, dans la vue d'en faire par la suite un objet de fabrication dans le royaume. Pajet. Amér.

OUVRAGE INTERESSANT.

Un Journal de Bremen du 9 Mai, annonce un ouvrage nouveau, sous le titre d' Histoire du Parlement Britannique, depuis son institution, en l'année 1234, jusqu'en 1793, avec la Grande Charte, et des observations par l'Empereur Napoléon Bonaparte, écrites de sa propre main. Par Louis Bonaparte, ex-Roi de Hollande.

THEATRE GREC.

Les tragédies de Voltaire ont été traduites et imprimées en Grec moderne, à Odessa, et représentées avec succès au théâtre de cette ville.

LA SAINTE ALLIANCE.

Le Constitutionnel Journal de Paris dit que le procureur général, à Londres, à l'instance des ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse, va poursuivre l'éditeur d'un journal, qui a comparé l'alliance d'Alexandre I. de François II et de Frédéric Guillaume III, au triumvirat d'Octave, de Lepide et de Marc Antoine. La chose est assez probable; quand Bonaparte était premier Consul et en paix avec l'Angleterre, l'éditeur d'un journal (le fameux Pelletier) publié en Français à Londres, fut poursuivi et condamné à des dommages, pour un libelle contre le dominateur de la France. Pap. Amér.

LOYALISTES AMERICAINS.

Dans la chambre des Communes, le 22 Juin, M. W. Courtenay dit qu'il avait certains fonds à la disposition du Roi, dont une partie pourrait être employée à soulager les Loyalistes Américains, et qu'il avait appris que S. M. ne refuserait pas de leur accorder la portion de soulagement à laquelle ils avaient droit de prétendre. M. Ellice ayant témoigné qu'il désirait savoir de quel fonds l'honorable membre entendait parler, le chancelier de l'Echiquier dit que le Roi avait à sa disposition un fonds à même lequel S. M. pourrait faire aux loyalistes américains une dotation qui leur prouverait le sentiment qu'elle avait de leurs services. M. Ellice demanda à savoir que le somme serait accordée, et en même tems, s'il serait fait quelque indemnification aux habitans des Canadas pour les pertes qu'ils avaient faites durant la dernière guerre. Le chancelier répondit que l'intention de la trésorerie était de recommander à S. M. d'accorder la somme de £60 000 aux loyalistes américains, mais qu'il ne pouvait donner à espérer qu'il serait fait aucune compensation aux Canadas.

NOUVELLES ETRANGERES.

NAPLES.

Nous avons entre les mains (dit la Gazette Nationale de Washington) une suite de journaux d'Italie jusqu'à la fin de Mai. Ils contiennent des listes de proscription et mille injures contre les Carbonari. On y trouve, sous la date de Naples, un récit de la flagellation des membres de cette société, par les rues de la ville, avec les emblèmes de l'ordre pendus à leurs cors; de sorte qu'il ne peut rester aucun doute sur ce point d'histoire. L'article de Naples dit: "Jamais spectacle ne fut mieux accueilli par les sujets de notre monarque! Ils suivaient en foule, criant, vive le Roi; vive Dieu! Mais il parut le lendemain un ordre de la police qui défend toutes pareilles acclamations; à l'exécution des mesures de justice publique. L'ordre dit que l'enthousiasme du peuple en ces occasions, quelque louable qu'il soit dans son principe, ne doit pas être approuvé par un gouvernement sage, parcequ'il pourrait dégénérer en tumulte populaire." Nous observons qu'un décret du Roi, daté du 11 Mai, défend tous rassemblemens de plus de cinq personnes qui ne soient pas de la même famille, sans en prévenir le commissaire de police.

SARDAIGNE.

BRUXELLES, 24 Juin.

Le gouvernement sarde a obtenu enfin du gouvernement suisse qu'il défendit à MM. Santa-Rosa, Saint-Moran, Lilio, et au prince de Cisterna, de résider au canton de Genève ou dans le pays de Vaud. Cette mesure s'étendra probablement à tous les Piémontais qui se trouvent dans la Suisse. Le prince de Cisterna et les autres chefs de la révolution ont été condamnés à mort et pendus en effigie.

BONAPARTE.

BOSTON, le 9 Août.

Nous apprenons par Mr. Hodges, qui est venu passer dans le Ruby, arrivé dans ce port de St. Jago, des îles du Cap Vert, que tandis qu'il était à Port Praya, il vit le gouverneur de l'île de Bourbon, qui y était arrivé depuis peu, et fut informé par lui, que dans le trajet de l'île Bourbon à Port Praya, il s'était arrêté à la place de l'île Ste. Hélène, où toute communication avec la place lui avait été refusée. L'officier bordier de l'escadre Anglaise avait refusé de répondre aux questions qu'on lui fit concernant Bonaparte. Le vaisseau dans lequel le gouverneur était passager, toucha à l'île de l'Ascension, (vers le 20 Mai) où il fut rencontré par Sir George Collier, qui dit que Bonaparte était mort le 6 Mai, et qu'il avait envoyé un brigantin en Angleterre avec la nouvelle.

Il n'est pas improbable que le rapport ci-dessus ne soit fondé. Cette nouvelle de Ste. Hélène est plus récente que les précédentes de près d'un mois, et nos derniers avis authentiques venant en droite ligne de Ste. Hélène, portèrent que Napoléon était indisposé. En outre le rapport vient sous une forme probable, et de personnes qui ne voudraient pas répandre faussement des bruits de cette sorte. Ce n'est là des considérations qui doivent avoir quelque poids, et nous avouons que nous serions plus surpris si les dernières nouvelles officielles de Ste. Hélène contredisaient ce rapport, que si elles le confirmaient pleinement. Cependant il est arrivé à Napoléon de mourir et de ressusciter tant de fois, que nous douterions presque qu'il fût réellement mort, quand nous verrions le fait annoncé officiellement dans la Courrier de Londres. Nous attendons la réception de renseignements plus authentiques, avant de nous laisser convaincre que "la terreur et l'orgueil du monde" est réellement descendu dans la tombe.

FLORIDE.

NEW-YORK, 26 Juillet.

Le premier numéro de la Gazette de la Floride a paru le 14 de ce mois à St. Augustin. L'éditeur, en s'excusant ses lecteurs d'en avoir différé la publication, dit que les autorités espagnoles n'avaient pas voulu permettre qu'elle parût plutôt, à moins qu'elle ne fût publiée en espagnol, et sous la direction d'un sujet naturel.

COLONIES PORTUGAISES.

Il avait été reçu nouvelle à St. Michel, avant le départ du Degraveur, que le gouverneur du Terceiro (qui avait été emprisonné pour avoir refusé de consentir à la formation d'une constitution semblable à celle de Portugal, et essuyé libère) avait été massacré dans les rues avec plusieurs autres personnes.

Tout était tranquille à Madère; mais on s'y plaignait de ce qu'on voyait et des autorités qui avaient emprisonné sans motifs plusieurs individus. Un nouveau gouverneur, à corriger et un juge des douanes, avaient été nommés à Lisbonne, et étaient attendus de jour en jour, dans un vaisseau de guerre Portugais.

Le peuple de Madère punit en apparence des prières accordées par la nouvelle constitution; le despotisme et la superstition auxquels ils étaient accoutumés depuis si long tems, passaient rapidement; et les biens de la liberté qu'il a si heureusement conquise le 23 Janvier dernier, paraissent établis sur une base sûre et permanente.

Les trois députés aux Cortes, élus par l'île de Madère étaient partis pour Lisbonne.

COLONIES ANGLAISES.

Des papiers de la Bermuda d'une date récente ont été reçus à Philadelphie. L'honorable James Christie Esq. grand-juge de la colonie, était revenu de Londres, où il avait eu à justifier sa conduite auprès de son souverain, après avoir été interdit de ses fonctions par le gouverneur de la Bermuda. Son rétablissement en office avait produit une sensation de joie dans toute l'île. A Saint-George, les habitans avaient présenté à son Honneur une adresse de félicitation. Paper of New-York.

HAMILTON, 17 Juillet.

Nous regrettons d'observer que l'anarchie et la confusion continuent de régner dans la Bermuda, où les différens qui depuis quelque tems ont existé entre le gouverneur et les habitans de la colonie sont parvenus à un point qui donne peu de probabilité d'une composition à Pamisable. Dans un ordre général publié récemment par Sir William Lumley, S. Exc. portant un frocus qui avait eu lieu entre le major St. George et le garde-magasin de l'artillerie, signé le premier de ces messieurs, et l'éditeur du Bermudien, comme "deux esprits turbulens et seditieux."

HAMILTON, (Bermude), le 21 Juillet.

Epoque remarquable pour la Bermuda. Le Jeudi, 17 Juillet, 1821, sous l'administration de Son Excellence le lieutenant-général Sir William Lumley, C. C. B. et dans un tems de paix profonde, la force militaire a remplacé la puissance civile!!!

COLONIES ESPAGNOLES.

CARRAGO, le 21 Juillet.

Par la goëlette Eliza, arrivée de Puerto Cabello, il a été reçu des lettres qui annoncent que le lieutenant-col. Turbe, et les commissaires d'Espagne, Satorio et Barry, qui étaient arrivés, il y a quelque tems, à Puerto Cabello, sont allés à Esteban, à une lieue environ de Puerto Cabello, pour y conférer avec les commissaires de Bolivar, relativement à un armistice proposé par ce dernier. Nous apprenons néanmoins par des avis plus récents, que ces commissaires n'avaient pu tomber d'accord, et qu'il faut par conséquent que la guerre continue, et il paraît que les deux parties sont déterminées à la pousser avec vigueur.

On dit qu'il s'est formé dans l'intérieur plusieurs corps de partisans royalistes, qui font beaucoup de mal aux indépendans, toutes les fois qu'ils les rencontrent en petits détachemens.

On rapporte verbalement que les indépendans ont quelquefois forcés à Barbastro, à quelques milles de Puerto Cabello. Tous les débors de Puerto-Cabello ont été détruits, et la ville fortifiée de manière à pouvoir soutenir un long siège.

Le capitaine Blanco, qui commande un parti de 500 hommes, est entré dans San Carlos, il y a quelques jours, après avoir défait les indépendans, et l'on dit qu'il a massacré tous ceux des habitans qui sont tombés entre ses mains, en épargnant les malades logés à l'hôpital, à la suite des blessures reçues à Carabobo.

Le col. Lorenzo, est parti, il y a quelques jours de Puerto-Cabello avec 250 hommes; et il y a été suivi par le col. Moreno (dernièrement arrivé d'Espagne avec 1000 autres).

Puerto Cabello, le 16 Juillet. L'armistice que Bolivar proposait n'a pas eu lieu, parce qu'il demandait que les opérations de notre armée dans la province de Santa Fé, fussent arrêtées, ainsi que celles de nos goëlettes dans les ports et particulièrement de celle d'Urutiu, qui avec 500 cavalerie défend Remigio Ramos, et lui a pris 400 chevaux avec deux des bannes, entre Cufabara et San. La bande de Bolivar a pris San Carlos, et celle d'Edgino Olivaro a pris possession de Montalvan.

BROCKVILLE, 7 Août.

MURDER. Le 30 Juillet dernier, M. Michael O'Connell a commis un meurtre atroce, sur la personne de M. James Porter, à quelques milles environ du village de Perth. Nous n'avons pas appris toutes les particularités de ce meurtre; mais voici le fait tel qu'il nous a été rapporté. Ils avaient ce jour-là à Perth, et en revenant chez eux, O'Connell était ivre chercha querelle à Porter, mais Porter refusa de se battre avec lui. Arrivés vis-à-vis chez O'Connell, ce-ci dit à Porter qu'il le tuerait; aussitôt il va à la maison prend son fusil et revient vers Porter, qui lui dit: "est-ce que tu veux me tuer?" Il répond: "oui," et tira. O'Connell entra dans les reins de Porter, et il tomba. O'Connell donna encore plusieurs coups à la tête, avec la crosse du fusil, et voulut ensuite se sauver, mais on l'arrêta, et il maintenant dans la prison de cette ville, en attendant qu'il lui fasse son procès aux prochaines assises.

COMMERCES ET LOIS RELATIVES AUX BLEES.

Nous apprenons que les habitans de diverses parties de cette province se proposent de faire une pétition au Roi sur deux chambres du Parlement de la Grande Bretagne au sujet des réglemens qui affectent le commerce de ce

On sait que le commerce est ce qui met un même individu en état de s'appliquer exclusivement à une branche d'industrie quelconque, et de se procurer néanmoins, par l'échange qu'il fait du superflu de ce qui produit son travail, tout ce qui est nécessaire, utile ou agréable dans la vie.

C'est ainsi que le commerce, ou l'échange des produits superflus, entre les individus d'un même pays, est nécessaire au bien-être individuel et à la prospérité générale. Le commerce, entre pays différents opère les mêmes effets relativement aux peuples qu'il opère entre les individus d'un même pays; il anime l'industrie, il augmente les richesses et les individus qui les composent.

Le pouvoir de régler le commerce des colonies, qu'on le parle de la Grande-Bretagne, est dans le fait un pouvoir sur les fortunes, l'industrie et la prospérité de chaque individu dans les colonies: c'est une baguette magique, aux mouvements de laquelle nos membres peuvent se dessécher, et notre prospérité s'évanouir comme une ombre.

Ce pouvoir appartient à la Grande-Bretagne, et nous ne nous les derniers à mettre en question ce qui est décidé par la loi. D'ailleurs, nous n'avons eu jusqu'à présent aucune raison de nous plaindre ni de l'exercice, ni des effets de ce pouvoir.

La paix, après vingt-cinq années de guerre, les dettes publiques, les taxes et le système de crédit ont produit de grands changements dans l'état du commerce par toute la terre, et principalement dans tous les lieux soumis à la domination Britannique. Il s'est fait dans les prix monétaires de toutes choses un dérangement universel, qui a causé des difficultés sans nombre à effectuer l'échange des productions d'un pays contre celles d'un autre, et conséquemment, dans tous, des inconvénients et des souffrances. Pour remédier à cet état de choses dans la Grande-Bretagne et en Irlande, on a fait des changements aux lois existantes. Les colonies ont été cependant perdues entièrement de vue, on n'en a fait que quelques actes législatifs qui les affectent, le changement est à leur désavantage.

Les bois de construction faisaient à-peu près la moitié de leurs exportations ou en d'autres mots, elles recevaient la moitié des marchandises dont elles avaient besoin en échange contre leurs bois de construction. Le changement fait par l'acte du 26 Mai dernier va diminuer beaucoup cette branche de commerce, s'il n'est pas entièrement.

Les bleds et autres productions de l'agriculture formaient une portion considérable du reste de nos exportations ou de ce qu'on donne en échange pour les marchandises de l'Europe. L'état du commerce, dont nous avons parlé, et qui a causé une si grande diminution dans les prix des grains, a conjointement avec les actes du parlement de la Grande-Bretagne, exclu nos denrées de tous les marchés. Les greniers, les cultivateurs et les magasins de nos marchands sont chargés de bled, et ils ne peuvent obtenir aucun prix que ce soit pour un objet qui de sa nature est périssable et perd tous les jours de sa valeur intrinsèque; tandis qu'un nombre de cultivateurs, comptant sur le prix accoutumé de leurs grains, ont été assez imprudens pour s'endetter et sont maintenant en danger de voir leurs terres, leurs maisons, leurs animaux, leurs instrumens de labour et leurs ameublemens tous englobés dans les cours de justice ou vendus au-dessous de la moitié de leur valeur.

Si cet état de choses avait été uniquement le résultat de causes naturelles ou de nos propres actes, il eût été inutile et ridicule de pétitionner; mais il est, du moins partiellement, l'effet des statuts de la Grande-Bretagne.

Ces statuts nous interdisent de chercher un marché et de faire nos achats par tout le monde; ils empêchent les étrangers de venir acheter ou vendre chez nous, quand ils seraient disposés à le faire; ils nous obligent de ne faire transporter nos productions que sur des vaisseaux Anglais; en un mot ils établissent un monopole de notre commerce en faveur de la Grande-Bretagne, ils nous obligent d'acheter et de vendre là seulement, et puis, par l'opération des lois relatives aux bleds, ils nous empêchent de vendre ou d'acheter nulle part.

Ce n'est pas un monopole que nous trouvons à redire; nous souvenons à l'acte du parlement qui déclare que le pouvoir de régler le commerce des colonies est essentiel au bien-être général de l'Empire Britannique. C'est de l'interdiction partielle de tout commerce que nous nous plaignons. Les étrangers n'ont pas droit de se plaindre; car la Grande-Bretagne n'exerce aucun pouvoir général sur leur commerce, et chaque nation a droit de faire tels réglemens, qu'elle juge à propos relativement à l'entrée des denrées et marchandises étrangères dans son territoire. Ce droit, commun à toutes, les met sur un pied égal et leur donne le moyen de se revancher et de se défendre. Mais nous, nous n'avons pas de semblable droit; nous sommes sujets Britanniques, et il faut nous soumettre aux dispositions du parlement Britannique; nous n'avons aucun moyen de défense ni de protection, si ce n'est dans la sagesse et l'équité du gouvernement Britannique, auquel nous avons droit d'en appeler comme sujets fidèles et obéissans de la Grande-Bretagne.

Tandis que le superflu de nos bleds se perd, comme nous l'avons dit, dans nos greniers et nos magasins, le froment se vend à New-York une piastre le boisseau. Dans les pays qui sont principalement agricoles, c'est le prix d'exportation qui règle et fixe le prix dans l'intérieur. Si les mêmes marchés étaient ouverts à nos marchands qu'à ceux de New-York, le froment devrait obtenir un aussi bon prix à Québec qu'à New-York.

Dans la loi existante concernant les bleds, le parlement Britannique avait fait une distinction entre les colonies Anglaises et les pays étrangers en admettant notre bled pour la consommation à 6s. sterling le quartier, tandis que le bled étranger est exclu à 80s.; mais par la baisse qui est survenue dans les prix, et qui paraît devoir être permanente, cette distinction ne sert plus de rien; en sorte que nous sommes, dans le fait, aussi bien exclus que les étrangers, sans participer aux avantages que possèdent ceux-ci, n'étant pas sujets comme nous aux restrictions commerciales imposées par les statuts de la Grande-Bretagne.

Dans l'état où est maintenant la classe des agriculteurs dans la Grande-Bretagne, nous aurions de la répugnance à rien demander qui put augmenter leurs fardeaux ou diminuer leurs profits. Nous sommes portés à croire que le superflu de nos grains et la somme de nos exportations des vingt dernières années, quand le tout irait à la Grande-Bretagne, ne formeraient pas autant que la nation consomme de bled en deux jours; et que cette quantité fut-elle admise sur le même pied que les denrées de nos frères sujets de la métropole se ferait à peine sentir là sur le marché, tandis qu'elle nous serait à nous d'une grande importance.

Québec, 7 Août 1821.

QUEBEC, LE 6 AOUT.

On verra par un avertissement du bureau de la police, inséré dans ce dernier numéro, que les delors de cette ville sont infestés par une bande de désespérés. Nous apprenons que Samedi, 29 du passé, dans l'après-midi, un charpentier appartenant à l'un des vaisseaux mouillés à l'Anse de Wolfe, venant retourner à son bâtiment, fut accosté par quatre de ces scélérats, dont l'un lui prit le bras et lui demanda d'un ton familier où il allait, et ayant appris l'intention du charpentier, ils dirent qu'ils allaient au même endroit. Bien qu'il se refusât à leur demande, ils le forcèrent à aller avec eux, et ils le conduisirent à un endroit où ils le dépouillèrent de ses habits; leur en faisant des reproches, l'un d'eux observa que cette affaire pourrait le mettre dans l'embarras, et qu'il vaudrait mieux se faire de lui; heureusement le reste de la bande ne fut pas de cet avis; mais l'un d'eux donna au charpentier un autre coup sur l'oreille, et ils continuèrent à le dépouiller. Ils allaient ôter au pauvre infortuné, le dernier article, quand quelqu'un passant, ils eurent prudent de s'enfuir. Lorsque le charpentier fut suffisamment revenu à lui, il fit le récit du traitement qu'il avait éprouvé. Nous apprenons que Mr. Fletcher accompagné d'une force suffisante, s'est assisté à l'exécution du fauxbourg St. Vallier, où l'un de ces misérables, qui, il paraît, répondait au surnom de "l'âne" avait donné le charpentier, a été arrêté, puis conduit en prison. Les noms et le signalement des trois autres ont été obtenus du prisonnier, et nous espérons qu'ils seront arrêtés sous peu. On parle de plusieurs autres vols commis dans ces environs, probablement par la même bande. (Québec Mercury.)

Vol.—Par un avertissement inséré dans nos colonnes, on verra que dans la nuit entre Samedi et Dimanche dernier, le magasin de Messrs. M. Roberts & McLean a été enfoncé, et qu'il en a été enlevé 25 pièces de toile d'Irlande, des hardes et autres effets. (Ibid.)

Une tentative de enlever un vol de grand chemin a été faite la semaine dernière sur un monsieur qui demeure en cette ville, par une personne qui lui parut être un "étranger" dans un état très pauvre. Cette tentative a été faite dans le bois du Cap-Rouge, à peu de distance du chemin qui descend chez M. Perceval. Le voleur sortit tout-à-coup du bois, et voulut saisir les rênes mais un coup de fusil donné promptement fit claquer en ayant le cheval, qui renversa l'homme par terre. Le monsieur ayant gagné quelque distance s'arrêta, et tira un coup de pistolet par dessus la tête de l'homme, qui parut fort peu déconcerté de cela. (Gazette de Québec.)

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL:
SAMEDI, 18 AOUT, 1821.

Le seul article intéressant contenu dans nos derniers journaux est la nouvelle de la mort de BONAPARTE. Quoique la nouvelle ne soit pas officielle, elle est pourtant donnée d'une manière assez vraisemblable, pour qu'on puisse y ajouter foi, sans qu'on doive être accusé de trop de crédulité. Néanmoins, comme l'observe l'Éditeur d'un journal de Boston, on a fait mourir et ressusciter Bonaparte tant de fois, qu'on ne pourra se persuader qu'il est réellement mort, que quand on aura vu le fait annoncé d'une manière officielle et authentique.

La guerre ne paraît pas près de se terminer dans la Terre-Ferme: les royalistes ont plutôt été étourdis qu'interdits par leurs derniers revers; depuis leur défaite à Cambobo, ils ont repris Coro et San Carlos, et remporté plusieurs succès, au moyen de la guerre de partisans, à laquelle ils ont eu recours, apparemment comme à une dernière ressource. On ne sait trop pourquoi Bolivar a encore proposé un armistice, si c'est pour amuser ses adversaires, ou pour gagner du temps, parce qu'il se sent faible au moment qu'on le croit fort.

Les différends entre le gouverneur et les habitans de la Formule ne sont rien moins que terminés: Son Excellence ayant dit, rapporte le Register de New-Haven, que la paroisse de St. George était une "Caverne de voleurs," les Journalistes ont répliqué, que "le Diable peut citer l'Écriture, pour parvenir à ses fins."

La dureté des Temps.—Les principaux Marchands de Québec ont dû s'assembler Mercredi, et ceux de Montréal doivent le faire aujourd'hui, pour prendre en considération l'état de détresse où se trouvent actuellement l'agriculture et le commerce de ce pays, et aviser aux moyens d'obtenir quelque amélioration.

Cet état de détresse est connu de tout le monde: les causes en ont été exposées depuis peu dans plusieurs de nos papiers publics, et elles le sont encore dans un morceau de la Gazette de Québec que nous insérons dans le Spectateur Canadien d'aujourd'hui. Notre détresse vient en grande partie, sinon entièrement, des restrictions imposées à notre commerce par la législation Britannique; nous devons tout acheter de l'Angleterre, et nous ne pouvons rien vendre qu'à elle seule; encore ne le pouvons nous pas faire en tout temps; et dans le moment actuel, c'est parce que nous ne pouvons pas lui vendre le surplus de notre bled, que l'agriculture, le commerce intérieur et toutes les affaires languissent chez nous. Quoique nous ne puissions presque rien vendre, nous voudrions importer à peu près autant que quand nous vendions beaucoup, les manufactures du pays étant en trop petit nombre ou dans un état trop peu avancé, pour pouvoir satisfaire à tous nos besoins réels ou factices. Il faudra pourtant, si le même état de choses continue, ou que nous nous passions de la plupart des articles que nous achetons de l'Angleterre, ou que nous les fabriquions nous-mêmes; et comme il est difficile de se passer de ce à quoi l'on est accoutumé depuis l'enfance, il est probable qu'on prendra le dernier parti. On fabrique déjà ici, quoique grossièrement, des étoffes de laine, des toiles, des cuirs, &c. La facture de ces articles pourrait se perfectionner; on pourrait donner aux draps plus de finesse, aux toiles plus de blancheur, aux cuirs plus de roideur; et de solidité; il suffirait que des personnes instruites s'occupassent de leurs lumières les manufacturiers: si la fabrication demandait plus de terre et de travail, le fabricant serait amplement dédommagé par le plus haut prix qu'il obtiendrait de ses produits. Nous pouvons déjà nous dispenser d'importer du fer, du papier, &c. Nous pouvons faire des eaux de vie, article dont il se fait une si grande consommation dans ce pays; plusieurs autres articles qui se fabriquent en petit peuvent se fabriquer en grand; nous pouvons tirer plus de sucre de nos érables; le thé, la montarde, &c. croissent dans notre pays; en un mot, nous avons beaucoup de bonnes choses dont nous faisons peu de cas, apparemment parcequ'elles ne viennent pas de bien loin; et nous pourrions en faire bien d'autres que nous ne faisons pas, et que nous devrions faire.

La Saison. Les saute-elles et la sécheresse qui règne depuis le commencement de ce mois, ont fait beaucoup de tort aux pâturages, dans une grande partie de ce district. En plusieurs endroits, les animaux ne souffrent pas seulement de l'insuffisance de la pâture, mais encore de la rareté de l'eau. Nous tenons de gens de la compagnie, que dans quelques paroisses, ou quelques côtes, comme on dit ici, on est obligé d'aller chercher de l'eau à une ou deux lieues, dans des tonneaux, pour abreuver les bestiaux; les puits et les ruisseaux y étant taris.

Nous avons souvent entendu parler de la difficulté de se procurer de l'eau, pendant un mois et demi ou deux mois de l'été, lorsqu'il est sec, dans celles de nos paroisses qui ne sont pas arrosées par des rivières, ou des ruisseaux intarissables. N'y aurait-il pas moyen de pratiquer des canaux ou cours d'eau par le milieu des terres, comme on pratique des chemins à travers les forêts? Nous sommes persuadés que, du moins en plusieurs endroits, la première de ces opérations ne serait ni plus difficile ni plus coûteuse que la dernière, surtout si elle se faisait à frais et travaux communs, dans les mortes saisons. Il ne faudrait que s'entendre ensemble, prendre garde de ne pas faire passer sans les précautions requises, les canaux par des endroits d'où l'eau pourrait se répandre trop abondamment sur les terres, les printemps et l'automne, et pour cela, user de l'avis et de la direction de personnes entendues dans ces sortes d'ouvrages.

La pénurie de la pâture et du brenage a fait renchérir le beurre frais sur nos marchés, d'un tiers de son prix, d'une semaine à l'autre; les vaches ne donnant pas à beaucoup près, autant de lait qu'à l'ordinaire.

Les Bains de Montréal.—Un établissement désirable et désiré depuis longtemps dans cette ville, est enfin à la disposition de ses habitans, grâce à l'esprit d'entreprise de Messrs. les propriétaires des Aqueducs. Il serait superflu de faire ici l'éloge de l'usage des Bains: tout le monde en doit présumer l'utilité pour la propreté du corps, et ceux qui en ont usé soit dans les rivières ou ailleurs, savent combien ils sont favorables à la santé, surtout dans les temps chauds, combien ils fortifient le système nerveux, et augmentent la souplesse, la

vigueur, le bien-être et la vie pour ainsi dire de toute l'économie animale. Si l'usage du bain n'avait pas l'avantage de prolonger généralement la vie de l'homme, il a du moins celle de la rendre plus agréable. L'habitude de se baigner était autrefois, et est encore dans l'Orient, regardée comme aussi indispensable que celle de prendre de la nourriture à certaines heures de la journée. Il est donc à présumer que nos concitoyens et concitoyennes ne négligeront pas un avantage qui joint ce qu'Horace appelle une perfection, l'utilité et l'agrément.

Le Concert.—Nous n'avons pas eu le plaisir d'assister au Concert donné par M. Cristiani Jeudi dernier, mais nous avons appris de plusieurs de ceux qui s'y sont trouvés, que l'Auditoire était très nombreux et que tout le monde a été charmé, ravi pour ainsi dire, des talens finimens du professeur. La musique et le chant ont été exécutés d'une manière supérieure, jusque là qu'une des chansons a été redemandée, nous dit-on, jusqu'à trois fois. Les Demoiselles qui accompagnaient M. Cristiani, ne méritent guère moins d'éloge pour la manière dont elles se sont acquittées de leur partie, bien qu'elles aient paru un peu déconcertées au commencement. Les connoisseurs regardent M. Cristiani comme un professeur du premier ordre.

Encouragé par l'accueil favorable qu'il a éprouvé, M. Cristiani se propose de donner un second Concert, Mardi prochain, comme il l'annonce, par un avertissement ci-dessous, auquel nous prenons la liberté de renvoyer nos lecteurs.

Incendie.—Mercredi, vers 9 heures du soir, le feu prit chez Messrs. Allison, Turner & Co. rue St. Paul. Lorsque les cris d'alarme et le tocsin eurent appelé les habitans sur les lieux, la fumée et les flammes sortaient déjà en abondance de la maison et de la route qui est derrière, ainsi que de la maison et hangar de Mr. St. Dizier, où il paraît que le feu s'était communiqué très promptement. Les efforts des citoyens et de la troupe sauvèrent les propriétés adjacentes. Les bâtimens consumés et les effets qu'ils contenaient, étaient assurés, pour la somme de £19,000 à £20,000, tant au bureau de Phoenix qu'à celui de Québec. Il y avait dans les magasins de Messrs. A., T. & Co. divers effets appartenant à d'autres marchands, qui n'étaient pas assurés. Un homme, du nom de Girard, tomba d'un des étages. Ten haut du magasin de Messrs. A., T. & Co. et fut porté à l'hôtel-dieu, où l'on espère qu'il se rétablira.

ACCIDENT.—Une barge qui avait été chargée de briques, chez Farbes, près du moulin à vent, pour le service du département de l'ingénieur, sur Pile Ste. Hélène, et qui s'y rendait, Jeudi dernier, passant près d'un rocher qui s'avance dans le fleuve, enfonça, soit qu'elle fut trop chargée, ou en mauvais état. Les gens de l'équipage, qui étaient cinq Canadiens, sautèrent promptement les rames, et s'y tirèrent avec succès, quatre d'entre eux, entraînés par le courant, furent heureusement sauvés, un par un bateau qui passait dans le moment, deux par un canot qui partait du Marché neuf, et un autre par un canot de la traversée du fauxbourg de Québec; mais le cinquième qui ne savait pas nager, craignant de se couler au courant avec son frère support, s'efforça de gagner le rocher, perdit le foud et sa rame, et se noya. Il était âgé de 25 ans, son nom était Gaudin, et son endroit d'origine, ou il laisse une mère veuve et infirme, maintenant privée d'un fils unique, qui était tout son soutien. Le corps n'a pas encore été trouvé. (Herald.)

Luudi dernier au matin, vers deux heures, des maîtres ont essayé d'entrer de force dans l'haberge de Mr. Edward Connolly à La Chine. Mr. C. entendit du bruit dehors, mais ne s'imagina pas que personne s'efforçât d'entrer; il descendit pourtant à la cave et les voleurs s'enfuirent, laissant derrière eux le ciseau avec lequel ils avaient forcé une côte de la porte de la cave. Le même matin, mais plus tard, on tenta d'entrer de force chez Mr. Grant, de la Chine, mais également sans succès. Courant.

COMMUNICATION.

Les Exercices Littéraires de l'École de Verennes eurent lieu Jeudi de la semaine dernière, en présence d'une assemblée nombreuse de citoyens de cette paroisse et de plusieurs personnes de Montréal.

Les jeunes Elèves furent interrogés sur l'Écriture, l'Orthographe, la Grammaire Française et Anglaise et l'Arithmétique. C'est pour rendre hommage à la vérité et justice au mérite que Messieurs les examinateurs annoncèrent au public les progrès surprenants que les Elèves ont faits sous la direction de leur maître Mons. O'Donnell.

Cette école établie depuis près d'un an justifie pleinement dans ces résultats l'opinion que nous en avions conçue dès l'ouverture du premier semestre; aussi, Messrs. les syndics de la nouvelle bâtisse de l'École font-ils tous leurs efforts pour finir cet ouvrage et le mettre en état de recevoir convenablement des pensionnaires de Montréal et des paroisses voisines.

Varannes, le 12 Août 1821.

MARIE.

A St. Hyacinthe, le 9 du présent mois, par Messrs. Girard, Curé de la paroisse, Mr. ERSKINE CARTIER à Dame ANGELETTE BOETHILLIER, veuve de Mr. Toussaint Chérier.

DECEDE.

A Clairville, le 15 du courant, Mr. JOSEPH REMIL-LARD, après une maladie courte et violente. Mr. Remillard laisse une famille qui déploiera longtemps la perte d'un père chéri et respecté.

A la Longue Pointe, le 14 du courant, Dame veuve GARAY, âgée de 84 ans et 8 mois. Ses funérailles ont été célébrées dans l'église de la dite paroisse avec toute la solennité requise de la part de son digne Curé, Messrs. Durocher, et en présence d'un concours nombreux des citoyens de la Longue Pointe et de Montréal. Elle laisse une famille nombreuse qui conservera longtemps le souvenir de ses rares vertus et des bons exemples qu'elle n'a cessé de lui donner.

A St. Estache, le 18 du courant, Messrs. JEAN BAPTISTE GATIES, Curé de cette paroisse, âgé de 57 ans, 7 mois et 16 jours. Il n'avait eu que huit jours de maladie, dont il supporta les souffrances avec cette résignation et ce courage, qui caractérisent le vrai chrétien. Il fut bon citoyen, bon ami, bon père; on peut dire qu'il est mort victime de son zèle à remplir les fonctions de son ministère, et sa perte sera vivement sentie par tous ceux qui ont eu occasion de connaître son bon cœur. Communiqué.

Le zèle et la charité avec lesquels les Citoyens ont préservé l'établissement de l'Hôtel Dieu d'être réduit en cendres au dernier incendie, exigent des Religieuses qu'elles manifestent publiquement leur reconnaissance: elles prient les Citoyens généraux, les Officiers et Soldats du 60ème Régiment, qui leur ont prodigué le secours, de recevoir leurs remerciements les plus sincères.

Montréal, le 15 Août, 1821.

C'EST avec la plus grande satisfaction que la Société du feu de cette ville, témoin des services méritoires rendus au dernier feu tant par les officiers que par les soldats du sixième Régiment, mit cette occasion pour leur offrir ses remerciements les plus sincères, pour leurs efforts prompts et soutenus en cette occasion, reconnaissant même que sans eux, les pompes n'auraient pu être fournies d'eau.

Par Ordre TOUSSAINT PELTIER,
Secrétaire de la Société du feu,
Montréal 15 Août 1821.

A VENDRE
Par le Soussigné, au No. 119, Rue Saint Paul,
20 Quarts de Résine.
BENJ. M. ANSELL.
Montréal, 12 Mai, 1821.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & CARTIER.

A leur Chambre d'Encan, (LUNDI prochain, à UN) Heure seront vendus
40 QUARTS Herrens fumés
8 Caisnes Savon de Terébentine
12 Quarts Cassonade
18 Paniers Raisins
10 Caisnes du bleus
6 Quarts Orge
10 de Farine d'Aveine.
ET
Une grande Collection de Meubles de Ménage, neufs et de seconde main.

DE PLUS,
1 Boite Indiennes à Meubles
1 do. do. brunes à Hardes
1 do. do. foin blanc do.
Et une variété de MARCHANDISES SECHES.
CUVILLIER & CARTIER, E. & C.
18 Août, 1821.

A leur Chambre d'Encan, MARDI et MERCREDI prochains, chaque jour à UNE Heure, sera vendu,
UN assortiment général de Marchandises Seches consistant en Indienne, Caisnes rayés Guingams, Bombazette, Mouseline, Toile d'Irlande, Grosse Toile, Toile de Russie, Toile crue, Plâtres, Turkey Stripes, Derry, Bengale, Coton à Carreaux, Basin, Contil, Nankin, Janette, Piqué, Schâles et Mouchoirs peints, Voiles de dentelle de Soie noire et blanche, Garniture, Passement, Dentelle, Fil, Pelottes de coton, Coton à chemises, Etoffe d'Ecosse, Bas de Coton, Epingles, Aiguilles, &c. &c.

DE PLUS
Draps, Casimires, Flanelle, Fiesingue, et Carderois à patentes, &c.
CUVILLIER & CARTIER, E. & C.
18 Août, 1821.

Continuation de la Vente de POTERIE, &c. aux Magasins de Messrs. Z. THAYER & Co. CE MATIN, à DIX HEURES.

LE résidu des Lots désignés dans le Catalogue—aussi, une quantité d'Articles
BRIDGE & PENN, E. & C.
13 Août, 1821.

MERCREDI prochain, 22 du courant, à DIX heures du MATIN, aux Chambres d'Encan des soussignés.
Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES.
BRIDGE & PENN, E. & C.
18 Août, 1821.

Vente de POTERIE, PORCELAINÉ et VERRERIE.

Aux Magasins de Messrs. Z. THAYER & Co.
CETTE Vente commencera le LUNDI 27 du courant, à 10 heures du MATIN, et se continuera les jours suivants.
Elle consistera dans le résidu de leurs fonds, qui comprend un nombre de ballots entiers et bien dignes de l'attention des marchands de campagne.
Il sera distribué des Catalogues quatre jours avant la vente.
BRIDGE & PENN, E. & C.
18 Août, 1821.

CONCERT.

M. CRISTIANI a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de Montréal et de ses environs, qu'en couragé par la manière favorable dont son premier Concert a été accueilli, il se propose d'en donner un autre au même lieu, MARDI prochain, conjointement avec les demoiselles GAUFFREAU, et qu'il y sera joué et chanté une variété d'airs entièrement différents des précédents, à l'exception de deux ou trois pièces qui ayant été beaucoup applaudies, seront répétées. Il sera exécuté en particulier par trois personnes un grand Sonata, de la composition de M. C. Avant le Concert, on aura soin d'envoyer chez tous les principaux habitans des billets où sera contenu le détail de l'exécution.
On aura des billets d'entrée de M. C. à la barre du City Tavern—Prix UNE PIASTRE. Le Concert commencera à HUIT Heures précises.

Bains de Montréal.

No. 1 et 2, Rue du Bain.
LES Dames et Messieurs trouveront à ces élégants établissemens, des bains chauds ou froids, tous les jours, depuis le lever du soleil, jusqu'à neuf heures du soir.
On entre au bain des Dames par la porte No. 1, et à celui des Messieurs par la porte No. 2.
14 Août, 1821. 28-xf

Bains de Montréal.

No. 1 et 2, Rue du Bain.
LA partie de cet élégant établissement destinée uniquement pour les Dames, étant achevée, elle est maintenant ouverte pour cet usage, et continuera à l'être tous les jours, depuis le soleil levant jusqu'à neuf heures du soir.
Les Dames sont respectueusement invitées à venir voir l'établissement, et à se convaincre par elles-mêmes qu'il est à tous égards, digne de leur attention et de leur support.
On entre par la porte No. 1.
14 Août, 1821. 28-xf.

A LOUER au Premier Octobre prochain.

UNE partie des biens de la succession de feu Mr. JACQUES BEAUDRY, à la Longue-Pointe, consistant en un Terrain de trois arpens de front sur le fleuve, et de cinquante arpens de profondeur, tenant d'un côté aux héritiers majeurs, et de l'autre côté à Mr. C. F. Greco. Cette terre qui est d'un sol excellent et en bon état n'est qu'à une lieue de la ville; et il y a dessus trois maisons, dont deux pourraient être louées à des messieurs, ayant toutes les dépendances requises, comme terrain, écurie, hangar, glacière, &c. s'adresser au Tuteur,
PIERRE BEAUDRY.
N. B. Une partie de la dite succession est à vendre à des conditions faciles, s'adresser sur les lieux.
18 Août, 1821. —27—

A LOUER.
CETTE Belle et grande MAISON à quatre étages, agréablement située sur le Nouveau Marché, en face de la Cabane à peser. Dans cette Maison se trouve une très belle Chambre de 50 x 30 pieds et 14 de hauteur. Pour les conditions s'adresser à
JOSEPH ROY. 27

Changement de Demeure.

Le public est respectueusement informé que le soussigné a transporté sa boutique comme Marchand Tailleur, au No. 49, rue St. Paul, et coin de la rue St. Joseph, où il se propose d'avoir à tout temps un assortiment D'HABITS TOUT FAITS, de toutes sortes et de qualité, pour la commodité des messieurs en voyage.

AVIS.

Les Dames de Montréal et de ses environs sont très-respectueusement informées que M. DAME METZLER a transporté sa boutique de Modes au No. 48, rue St. Paul, coin de la rue St. Joseph, où les ordres qui lui seront donnés pour HABITS et MARCHANDISES de Modes, seront exécutés ponctuellement.

Emplacement à Vendre.

Le soussigné offre en vente un Emplacement formant trois quarts d'arpent en superficie, situé au bas de la Rivière Chateaugay, vis-à-vis l'embouchure d'une certaine rivière venant de la Maison Seigneuriale des Dames de l'Hôpital Général; le dit Emplacement étant borné par devant par la dite rivière de Chateaugay, par derrière et d'un côté par Mr. Urbain Moquin, et d'autre côté par Mr. Pierre Reid.

AVIS.

Tous ceux qui sont endettés envers la succession de feu Mr. JOHN SEYBOLD, par bon, obligation, billet, ou autrement, sont requis de payer le montant de leurs dettes respectives, à Mr. BENJAMIN HALL, qui est dûment autorisé à les recevoir, et à en donner quittance, et tous ceux envers qui feu Mr. JOHN SEYBOLD était endetté, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment attestés pour liquidation et paiement.

AVERTISSEMENT.

AVIS est par le présent donné aux Créanciers du feu FREDERICK STEM, que leurs demandes seront immédiatement payées en s'adressant à N. B. DOUCET, Notaire à Montréal, Rue Saint Jacques, et ses Débiteurs sont informés que faute de paiement, les demandes que la succession a contre eux seront immédiatement mises entre les mains d'un Avocat, pour en faire le recouvrement.

A LOUER.

UNE MAISON de Pierre à la Pointe à Collinette, ci-devant occupée par Wm. Cornig, comme taverne. Une autre MAISON de Pierre, près de la précédente, avec une BOUTIQUE de Forgeron et une REMISE y adossée. Pour les conditions, s'adresser à M. C. CUVILLIER & Co.

AVIS.

LES Soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu ADAM A. GORDON, en son vivant de la ville de Montréal, marchand, requierrent par le présent tous ceux qui ont des comptes contre les biens et succession du dit Adam A. Gordon, de les présenter sans délai pour ajustement et liquidation, et ceux qui doivent à la dite succession, de payer le montant de leurs dettes respectives à KENNETH DOWIE, un des soussignés.

A LOUER.

DEUX belles MAISONS, Jardins et dépendances, situés à la Rivière Saint Pierre près de cette ville, appartenant à la succession de feu Samuel Liberal Dumas Ecr. Pour informations, s'adresser au soussigné, en son étude, rue Saint Jacques. N. B. DOUCET, N. P. Montréal, le 6 Avril 1821.

A LOUER.

DEUX belles MAISONS, Jardins et dépendances, situés à la Rivière Saint Pierre près de cette ville, appartenant à la succession de feu Samuel Liberal Dumas Ecr. Pour informations, s'adresser au soussigné, en son étude, rue Saint Jacques. N. B. DOUCET, N. P. Montréal, le 6 Avril 1821.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, le 13e. Février, 1810. ORDONNE.—Que la règle établie le trois Février, Mil huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publics de cette Province, pendant trois années.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, 3e. Février, 1810. RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'un, ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

Les Imprimeurs de Papiers-Nouvelles en cette Province sont priés d'imprimer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 13th February, 1810. ORDERED.—That the Rule established by this House on the third day of February one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public news-papers of this Province, during three years.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 3d. February, 1810. RESOLVED.—That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the news-papers of the district, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.

The Printers of the News-papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the foregoing. Their accounts will be paid at the end of each year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

LUNDI, le 22 Mars, 1810. RESOLU.—Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill pour ériger un Pont de Prage, la Personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour ce Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1810, donneront aussi en même temps et de la même manière un Avis notifiant les taxes qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège l'élevation des Arches, l'espace entre les Bornes et Piliers, pour le passage des Cegeux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levé ou non et les dimensions de tel Pont Levé.

HOUSE OF ASSEMBLY.

MONDAY, 22d. March, 1810. RESOLVED.—That after the present Session, before any petition praying leave to bring in a Private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d. day of February, 1810, also at the same time and in the same manner, give a Notice stating the rate which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the abutments of piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they propose to erect a Draw Bridge or not, and the dimensions of such Draw Bridge.

ORDERED.—That the said Rule be printed and published at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d. February, 1810.

A LOUER.

DEUX MAISONS, situées Rue Bleury, au Fauxbourg St. Laurent.—Pour les conditions s'adresser à cette Imprimerie. Montréal, 28 Avril, 1821.

AVIS.

Le Soussigné ayant été dûment autorisé à agir de la part des Enfants mineurs de feu WILLIAM RALSTON, de Montréal, Cultivateur, requiert toutes personnes ayant des demandes contre la succession du dit WILLIAM RALSTON, de les présenter dûment authentiquées, pour être examinées, et toutes celles qui sont endettées envers la dite succession de payer sans délai, au Comptoir de HART LOGAN & Co. rue du St. Sacrement.

A Louer et prendre possession le premier de Mai prochain.

CETTE belle et grande MAISON en pierre a deux étages, située au dessus du village du Sault St. Louis, avec des dépendances considérables, Moulin à Vent, Bluteaux, Ecurie pour loger neuf chevaux et autres bâtimens. L'endroit est un des meilleurs qu'il y ait dans la province. Pour plus ample information s'adresser au MAJOR DELORIMIER, Propriétaire. 17 Mars, 1821.

A Vendre par les Soussignés.

260 QUARTS, 12 Barriques } de belle Cassonade. 70 Pipes de Vin d'Espagne. 10 ditto ditto de Port d'une qualité supérieure. 10 Demi Barriques de Ténériffe, L. P. 20 ditto ditto ditto, en bouteilles. 50 Tonnes de Rum de la Grenade. 5 ditto ditto fort de la Jamaïque. 5 Pièces, } d'Eau de Vie de Cognac supérieur. 10 Barriques } de Savon d'Angleterre. 10 Barriques de Sel en paniers. 30 Paniers de Cruches de Pierre assorties. 20 Barriques Verrierie assortie. Vitres de 7 1/2 x 8 1/2 x 9 1/2...10 x 12. 30 Tonneaux de Fer en barres d'Angleterre. 1200 Pièce Vaisseau Creux de Fer de fonte.

Quatre Malles de Papeterie, consistant en Livres de Compte, Papier, Plumes, &c. Un assortiment général de Marchandises de Laine, Toile et Coton. BRIDGE & PENN. Montréal, 22 Décembre, 1820.

LE TELEGRAPH.



La Chambre du Steam-boat le TELEGRAPH ayant été agrandie, et d'autres améliorations y ayant été faites, ce vaisseau offre présentement aux passagers autant de commodités et d'agrément que par un de ceux qui navigent sur le Fleuve. Les jours de départ seront de Montréal les LUNDIS à NEUF heures du matin, et de Québec les MARDIS Soir ou JEUDIS MATIN, selon que la marée sera favorable. Il arrêtera à St. Sulpice, à Berthier, aux Trois-Rivières et à Batiscan. Pour le fret ou le passage, s'adresser au Maître à bord, à Messieurs HENSHAW & HOLT, à Québec, ou Mr. JOHN MORTEOUS à Montréal.

AQUEDUCS DE MONTREAL.

Les Propriétaires éligibles du public de ce que la nouvelle épreuve d'un second hiver a démontré que ces importants ouvrages étaient en état de continuer leur opération sans interruption, nonobstant la rigueur de l'hiver sous ce climat, et que par la solidité des matériaux, ils pourront contribuer long-temps à la commodité des habitans de cette ville. L'expérience a prouvé incontestablement, comme ils s'attendent, les nombreux avantages qu'on retire de cet établissement, par rapport à la santé, à la commodité, et à la sécurité, et surtout à l'économie, et facile qu'il fournit pour éteindre promptement le feu; on en a vu des exemples particuliers dans les incendies qui ont eu lieu dans cette ville, depuis la construction de ces ouvrages, et qui tous exceptés trois, ont entièrement dans des maisons qui n'étaient pas adossées à l'eau par le Comptoir, et auraient probablement été éteints sans beaucoup de dommage, s'il en eût été autrement.

Ces pertes tombent d'abord, il est vrai, directement sur le Bureau d'Assurance, mais finalement sur les propriétaires en un plus haut degré, comme il paraît évidemment par la hausse qui a été en lieu dans le taux de l'assurance; de sorte que les pertes occasionnées par la négligence des moyens de sûreté au profit de chacun, sont réellement une taxe imposée sur toutes les propriétés réelles et personnelles du pays. Il est aisé à conclure que ces pertes n'augmentent, à moins qu'on ne prenne les moyens de les prévenir, et il n'y a plus de meilleur préservatif contre le feu, qu'un bon projet d'aqueduc.

Les Propriétaires seront prêts à introduire les tuyaux dans des maisons, aussitôt que la terre sera dégelée. 14 Avril, 1821.

A LOUER.

POUR une ou plusieurs Années. AIRLY HOUSE (résidence de feu John Ogilvie, vie, écr.) maison agréablement située à la Côte des Neiges, à trois milles de la ville. Elle contient une salle d'entrée, une salle à diner, quatre chambres à coucher, deux cuisines (dans l'une desquelles est une cuisinière à vapeur) caves, et autres dépendances; avec Dépense, Lavoir, Étables, Remises adjacentes. Possession donnée présentement, ou le 1er. de Mai prochain. S'adresser à G. MOFFATT. Montréal, 3 Février, 1821.

RECEMENT PUBLIE Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie. L'HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TESTAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS CHRIST, où sont contenues ses principales actions. Nouvelle édition. Montréal, 28 Avril, 1821.

A LOUER.

POUR une ou plusieurs années, et possession donnée immédiatement.

UNE MAISON commode avec étables, &c. convenable pour deux familles, rue St. Constant, et la moitié d'une autre Maison, rue Vitry, au Fauxbourg St. Laurent. Aussi DEUX BANCS dans l'Eglise Protestante Episcopale.—Déplus, et possession donnée le premier de Mai.—TROIS MAISONS, rue Vitry, et un ditto rue Sangninet, au Fauxbourg St. Laurent, par BENJAMIN HALL, TUTEUR. Montréal, rue St. Laurent. } 3 Mars, 1821. } 4xf

AVIS.

Tous ceux qui ont des comptes contre les Biens de JOSEPH JUDSON, absent de la Province, sont requis de les présenter dûment authentiqués; et ceux qui sont endettés envers le dit J. Judson, de payer immédiatement au soussigné, qui est seul autorisé à recevoir le paiement et à donner quittance, ayant été dûment nommé Curateur au dit JOSEPH JUDSON. H. GRIFFIN, N. P. Montréal, 5 Janvier, 1821.

PERDU.

UN CACHET antique empreint d'une figure de Cupidon tenant un demi-cœur avec le mot: "Je n'en veux point." Quiiconque remettra le dit Cachet à cette Imprimerie sera bien récompensé. La valeur intrinsèque en est pas bien considérable, mais il était depuis longtemps en la possession de celui qui l'a perdu, et avait été reçu en présent d'une peronne qui est sur le point de laisser ce pays, peut-être pour toujours. Montréal, 28 Avril, 1821.

Mr. HANAMNEY fait ses remerciemens sincères à ses amis et au Public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu pendant ces quatre années passées, et prend la liberté d'informer les Dames et Messieurs Français de cette ville et de ses environs, qui désirent donner une éducation Anglaise à leurs Enfants, qu'ils apprendront à parler, lire et écrire la langue Anglaise, en moins de temps qu'il en faut aux autres Ecoles, sans aucun châtiment corporel. Les personnes qui voudraient voir Mr. H. pourront le faire entre Midi et 2, et 5 et 8 heures de l'après-midi, auquel temps on peut voir tous les jours sa salle d'Ecole. Montréal, 22 Juin, 1821.

Le Dr. KIMBER vient de recevoir son assortiment ordinaire de Drogues, d'Instruments de Chirurgien et de Livres de Médecine. —AUSSI— Une quantité de Bouteaux et autres Flacons d'Apothicaire. Montréal, 16 Juin, 1821.

AVIS. TOUTES Personnes endettées envers, ou ayant des demandes contre, la succession de feu ETIENNE GUY, Ecurier, en son vivant arpenteur de Montréal, sont priées de payer sans délai ce qu'elles doivent, et présenter leurs comptes en bonne forme au soussigné Exécuteur de son Testament et de ses dernières volontés. OLIVIER BERTHELET. Montréal, 2 Mars, 1821.

ON A BESOIN DE GRAINE DE LIN. Les Soussignés payeront le plus haut prix de la Graine pour de la GRAINE DE LIN, au No. 72, Rue St. Paul, où ils ont à vendre leur Assortiment ordinaire de Peintures, Huile, Verres, &c. &c. &c. R. & H. CORSE. 25 Septembre, 1819.

AVERTISSEMENT. Le Soussigné prend la liberté de prévenir Messieurs les Notaires et le public en général, qu'il a laissé la profession d'Aubergiste, et se propose actuellement de continuer comme ci-devant la profession de CREUX PUBLIC et de faire tout Escompte ou Vente auxquels on voudra bien l'employer. Il se flatte de pouvoir remplir cette charge en langue Anglaise et Française, et de mériter par sa ponctualité et son attention la faveur et l'encouragement du public en général. Ls. PROVENDIÉ. Montréal, 7 Mai, 1821.

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE. ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis-à-vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent. VOYAGE DE FRANCE, 1 vol. So. br. L'ARITHMETIQUE, 120. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol. M. BIBAUD. 9 Juin, 1821.

A Vendre, à des prix modérés, DES BARDEAUX de différentes espèces, et du BOIS de sciage, propre à faire des cloisons. LOUIS GAREAU. Fauxbourg de Québec. Montréal, 12 Juin, 1821.

WHAT large and elegant STONE HOUSE two stories high, situated above the village of the Sault St. Louis, with extensive dependencies, a Wind-Mill, Bolters, Stables large enough for nine horses, and others buildings. The place is one of the most advantageous in the province. For further particulars enquire of MAJOR DELORIMIER, Proprietor. 17th March, 1821.

RECEMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 98, même rue, et chez Nicklas & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame.

TRADUCTION Libre et Abrégée DES LECONS DE CHIMIE, Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Délicie aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paie.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, avoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour qui l'est principalement destiné.

Maison et Emplacements.

Le Soussigné offre de vendre sa Maison, Rue Notre-Dame, partiellement payée, en 22 ou douze ans. Elle est en très bon ordre, et forme sous tous les rapports une résidence agréable et commode. Si elle n'est pas vendue le 1er de l'année prochain, elle sera louée pour un nombre d'années. Aussi à vendre, plusieurs Emplacements sur rue St. Jacques, à l'ouest de la Banque de Montréal. Il sera accordé de grandes facilités pour paiement. S'adresser à G. MOFFATT. 22 Déc. 1820.

A VENDRE. UNE MAISON à deux étages, et UN EMPLACEMENT, situés au Fauxbourg St. Laurent, de la contenance de 50 pieds de front sur 61 pieds de profondeur, tenant par devant à la rue, d'un côté à la rue St. Constant, d'autre côté et par derrière aux héritiers DURESSÉ. Plus amples informations s'adresser à Mr. MERRILL ROY, résidant au Fauxbourg St. Laurent. Montréal, 25 Mai, 1821.